

Séance du 19 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Étaient présents : M. GUILBERT Alain, M. DELAFOSSE René, M. FORSCHLÉ Jean-Pierre, M. FOSSÉ Michel, M. BÉNARD Éric, M. AUDIGER Serge, M. LETELLIER Gérard, M. DAVID Michel ;

Absents excusés : - M. LECLERCQ Guillaume, donne pouvoir à M.FOSSÉ Michel
- Mme SANSON Sophia, donne pouvoir à M.GUILBERT Alain.

Secrétaire de Séance : M. FORSCHLÉ Jean-Pierre

Ordre du Jour :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour, pour signer une convention de déneigement avec un agriculteur, et une autre pour demander une subvention au conseil général pour l'achat d'une lame de déneigement.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

Approbation du compte rendu du 16 octobre 2014.

Le compte rendu de la séance du 16 Octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des voix.

Avenant de l'entreprise FIZET concernant les travaux rue de la Côte des Monts :

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 de l'entreprise FIZET concernant les travaux supplémentaires, rue de la Côte des Monts.

Celui-ci s'élève à 9 274.60 € H.T soit 11 129.52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'avenant n°2 à l'unanimité des voix.

Délibération concernant les devis pour une lame de déneigement :

Monsieur BÉNARD présente les devis au conseil municipal des différentes entreprises concernant l'achat d'une lame de déneigement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix, l'achat d'une lame de déneigement pour un montant maximum de 4200,00 € H.T.

Délibération pour demander une subvention au Conseil Général pour une lame de déneigement :

Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la demande de subvention au Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix.

Délibération pour signer une convention de déneigement avec un agriculteur :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec un agriculteur pour le déneigement des voies communales. Il sera appliqué le tarif fourni par la préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix.

Questions diverses :

Monsieur FORSCHLÉ, par esprit de transparence, propose au conseil municipal que soient nommées les personnes s'abstenant ou votant contre une délibération. Le conseil municipal a approuvé cette demande.

La séance est levée à 19h15